



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



Secrétariat Général – Compte-rendu d’Assemblée Générale

PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CD68 JUDO - JU-JITSU et DISCIPLINE ASSOCIEES DU 16 JUIN 2024

Les délégués des associations de Judo et Disciplines associées du Haut-Rhin se sont **réunis** en Assemblée Générale à Kaysersberg sur convocation écrite faite par le comité directeur du CD68 Judo.

Monsieur le Président Jean-Luc CARDOSO souhaite la bienvenue à l’ensemble des représentants des clubs présents.

L’Assemblée Générale est présidée par Monsieur Jean-Luc CARDOSO, Président du CD 68, assisté de Madame SCHUBERT Nathalie, Secrétaire Générale du CD 68.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par les délégués représentants les clubs, qui est annexée au présent Procès-Verbal. (Annexe 1).

La répartition des voix est établie par la Fédération en fonction du nombre de licenciés arrêté au 31 août de la saison N-1 pour chacune des structures club.

Cette répartition est adressée au Comité Départemental après la tenue de l’Assemblée Générale Fédérale et environ 3 mois avant l’Assemblée Générale du Comité Départemental.

Conformément aux statuts de la Fédération et du Comité Départemental (Article 6 et 7 des Statuts du Comité), les voix sont réparties de façon paritaire entre le Président (ou le représentant légal défini par les statuts) du club et l’enseignant principal (titulaire d’un diplôme d’enseignement tel que défini dans les statuts de la Fédération (Article 16).

Quorums :

Rappel des quorums statutaires :

- ⌚ Assemblée Générale Ordinaire : le tiers des membres présents ou représentés (Article 7 des statuts).
- ⌚ Assemblée Générale Extraordinaire : le tiers des membres présents ou représentés (Article 28).

Les quorums à atteindre sont de :

- ⌚ Assemblée Générale Ordinaire : 20 clubs représentants 614 voix.
- ⌚ Assemblée Générale Extraordinaire : 20 clubs représentants 614 voix.



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



La feuille de présence permet de constater que :

- ⌚ Nombre total des clubs dans le Haut-Rhin : 58 soit 1840 voix.
- ⌚ **Nombre de clubs présents ou représentés : 40 soit 1380 voix.**

En conséquence, les quorums étant atteints, les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires Départementales pourront valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé par convocation.

Monsieur le Président Jean-Luc CARDOSO déclare l'Assemblée Générale du CD 68 et des associations de Judo et Discipline associées du Haut-Rhin ouverte et pouvant valablement délibérer.

Il salue la présence de :

- ⌚ Monsieur DUVERGEY Jean-Louis, Président de la Ligue du Grand Est de Judo, représentant la Fédération Française de Judo,
- ⌚ Monsieur ANTOINE Vincent, distributeur local MIZUNO, partenaire du Comité Départemental,
- ⌚ Madame BRUGGER Sandrine, Conseiller Technique Départemental,
- ⌚ Monsieur GIRARDEY Sébastien, représentant DTN, cadre d'état
- ⌚ Monsieur BRECKLE Lionel, président du CD 67
- ⌚ Madame LECHLEITER Joëlle, membre la Ligue Grand Est de Judo, Présidente d'Honneur du Comité Départemental
- ⌚ Monsieur BLUEM François, ancien président de Ligue

Il excuse l'absence des personnalités suivantes :

- ⌚ Madame Céline HILDENBRAND, membre du CD68
- ⌚ Madame HAUER Alexandra, directrice du centre CCAS de Kaysersberg qui nous accueille,
- ⌚ Monsieur GUTH Frédéric, Président de la CMCAS de Mulhouse, territoire où le Centre CCAS qui nous accueille est implanté,
- ⌚ Madame PEXOTO Aurore, Directrice du Territoire Grand EST de la CCAS où le Centre CCAS qui nous accueille est implanté,
- ⌚ Madame le Maire de la Ville de Kaysersberg, commune d'accueil de notre Assemblée Générale,
- ⌚ Madame le Maire de la Ville de Saint-Louis, partenaire du Comité Départemental,
- ⌚ Madame le Maire de la Ville de Mulhouse, partenaire du Comité Départemental,
- ⌚ Monsieur GIRARDIN Philippe, Président de la Communauté de Commune de la Vallée de Kaysersberg
- ⌚ Monsieur LEROY Franck, Président du Conseil Régional Grand EST,
- ⌚ Monsieur MARECHAL Guillaume, Vice-Président du Conseil Régional Grand EST en charge de la Jeunesse et du Sport,
- ⌚ Madame DEL GENINI Elisabeth, Vice-Présidente du Conseil Régional Grand EST en charge de la Citoyenneté, de l'Engagement et de la Vie Associative du Conseil Régional Grand EST,
- ⌚ Monsieur HORY Thierry, Président de la Commission Sport et Jeunesse du Conseil Régional Grand EST,
- ⌚ Madame GUILLOTIN Véronique, Présidente de la Commission Santé, Solidarité, Citoyenneté du Conseil Régional Grand EST,
- ⌚ Monsieur BIERRY Frédéric, Président de la CeA (Collectivité européenne d'Alsace),
- ⌚ Monsieur PENNETIER Jean-Marc, Président de la Commission Sport et Vie Associative,
- ⌚ Madame FEUTZ Valérie, Vice-Présidente de la Commission Sport et Vie Associative en charge du Haut-



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



Rhin,

- ⦿ Madame MILLION Lara, Conseillère de la CEA (Collectivité européenne d'Alsace) en charge de l'efficacité et la sobriété énergétique,
- ⦿ Monsieur MATT Nicolas, Conseiller de la CEA (Collectivité européenne d'Alsace) en charge de la jeunesse, du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme,
- ⦿ Madame KLICKERT, Conseillère de la CEA (Collectivité européenne d'Alsace) ancienne Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin,
- ⦿ Monsieur STRAUMANN Eric, Conseiller de la CEA (Collectivité européenne d'Alsace) en charge de la Région de Colmar,
- ⦿ Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs du Haut-Rhin,
- ⦿ Monsieur NOMIS Stéphane, Président de la FFJDA,
- ⦿ Madame BATON Magali, Secrétaire Général de la FFJDA,
- ⦿ Monsieur MANSOIS Sébastien, Directeur Technique National de la FFJDA,
- ⦿ Monsieur RALITE Frantz, Secrétaire Général de la Ligue Grand Est,
- ⦿ Monsieur FOUSSE Yannick, Directeur Technique Régional de la Ligue Grand Est de Judo,
- ⦿ Monsieur ROSENZWEIG Alfred, ancien vice-président de la FFJDA, ancien président de la Ligue d'Alsace,
- ⦿ Monsieur MESSNER Bernard, ancien Président de la Ligue d'Alsace de Judo et 8^{ème} dan, ancien Directeur Sportif de l'UEJ (Union Européenne de Judo),
- ⦿ Monsieur HASSBECKER Jean-Paul, Président du CROS Grand EST,
- ⦿ Monsieur BOOTZ Guy, Président du CDOS 68,
- ⦿ Monsieur MAURER Yves, Président d'Honneur du Comité Départemental,



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



Avant l'ouverture de l'Assemblée Générale, une minute de silence est observée en mémoire des personnes qui nous ont quittées cette saison, Ms Georges BRISWALTER, Michel HOFER, Gilbert HEMMERLIN et Francis MENGUS.

Monsieur le Président remercie les présents et propose de poursuivre avec le 1^{er} point de l'ordre du jour.

M Adrien BRETON demande quand les questions posées par mail le 6 juin 2024 seront traitées.

M Le Président, Jean Luc CARDOSO répond que c'est prévu au point 12.

M Le Président Jean-Louis DUVERGEY, prend la parole pour indiquer que les questions doivent être traitées avant les élections.

Ces dernières seront donc traitées au fur et à mesure du déroulement de l'Assemblée Générale et avant les élections.

1. Approbation du Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site Internet et, en complément, à disposition des présents lors de l'accueil.

Traitements des remarques formulées préalablement à l'Assemblée Générale et portée à la connaissance du Comité Directeur du Comité Départemental.

Questions :

- M Adrien BRETON : pourquoi dans le Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023, la démission du trésorier n'est pas indiquée.

Réponse du Président Jean-Luc CARDOSO : La démission du Trésorier Didier KOENIG date du 04 juillet 2023, sur décision personnelle, donc ultérieurement à l'approbation des réviseurs aux comptes et de l'Assemblée Générale 2023. Le procès-verbal est donc exact.

- M Adrien BRETON : le bilan financier avait été pointé comme erroné au cours de l'Assemblée Générale du 24 juin 2023. Or dans le Procès-Verbal aucune modification ne semble avoir été apportée. Pourquoi ? De même qu'il nous semble que le vote d'approbation des comptes et rapports valant quitus au comité n'a pas été voté à l'unanimité. Pourquoi le fait que le trésorier a quitté l'Assemblée Générale 2022/2023 avant la fin n'est pas mentionné.

Réponse du Président Jean-Luc CARDOSO : Je reviens sur la question précédente, la secrétaire générale doit-elle inscrire les modifications au compte rendu qui a été fait ou bien laissons-le nous dans l'état ? Il ne semble pas que le trésorier ait quitté l'Assemblée Générale avant la fin.

Réponse de M Adrien BRETON : les questions ont été posées 10 jours avant afin de procéder aux modifications nécessaires et les soumettre à cette Assemblée Générale. Le Procès-verbal transmis comporte de nombreuses irrégularités.



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



- M William BEHAGUE : Il est indiqué dans le procès-verbal que les clubs ont refusé de valider l'augmentation des cotisations clubs. Il semblerait que ce n'est pas l'augmentation de la cotisation club qui ait été refusée, c'était la proposition que chaque club paye 2€ par licencié de façon que lors des stages les clubs n'aient plus qu'à payer 10€ de participation par judoka.

Réponse du Président Jean-Luc CARDOSO : c'était une proposition d'augmentation de la cotisation club, 2 fois 1€. 1€ pour les passeports et 1€ pour la participation aux stages. C'était bel et bien une augmentation de 2 euros par licencié, que l'Assemblée Générale a refusée l'année dernière.

M William BEHAGUE : C'était une cotisation supplémentaire qui n'avait rien à voir avec l'augmentation. Les clubs n'étaient pas d'accord car financer 1 ou 2€ par licencié pour des stages qui ont lieu à Mulhouse. Certains clubs n'y participent pas.

M le Président Jean-Luc CARDOSO : Il y a plusieurs éléments dans la cotisation club. Chaque comité décide du contenu de la cotisation club. Après le débat qu'on a eu lors de cette Assemblée Générale, la très large majorité s'était prononcée pour ne pas intégrer cette proposition. Ce qui a été fait, ce qui a été transmis dans le procès-verbal, c'est un refus de l'augmentation de la cotisation club.

M le trésorier Rémy CLAUDEPIERRE : il a été proposé un euro d'augmentation, voire deux euros d'augmentation pour financer les stages au CSRA, pour s'éviter un travail financier parce que tout le monde ne payait pas. Le fait de l'avoir appelé cotisation et la présentation faite étaient maladroits. M Le Président Jean-Luc CARDOSO et M BEHAGUE ont donc, tous les deux, raison. Deux propositions d'augmentation seront faites lors de la présentation du budget prévisionnel 2025.

Vote approbation du Procès-verbal du 24 juin 2023 :

- 80 voix abstention
- 790 voix contre
- 480 voix pour

En conséquence, le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale n'est pas adopté.

Mise au vote des PV des Assemblées générales extraordinaires des 10.03.2024 et 09.04.2024.

Les 2 procès-verbaux des Assemblées Générales extraordinaires sont adoptés à l'unanimité.

2. Rapports du Comité Directeur

2.1 Rapport moral du Président

Celui-ci a été adressé aux clubs et mis à disposition sur le site Internet du Comité Départemental. Il est lu en séance et est annexé (annexe 3) au présent procès-verbal.

Monsieur le Président demande s'il nécessaire d'apporter des éclaircissements.

- M Adrien BRETON demande pourquoi le rapport moral du Président Jean-Luc CARDOSO porte sur l'Olympiade complète et non pas sur la saison écoulée.

M Le Président Jean-Luc CARDOSO répond : Le bilan est fait sur la saison mais comme c'est la fin d'une Olympiade, il voulait faire un bilan global de l'Olympiade,



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



Bilan de la saison et perspective.

- Intervention du Président de la Ligue Grand Est de Judo, M Jean-Louis DUVERGEY : il y a un problème de réalisation des dossiers de demande de subvention PSF/ANS, Le Président Jean-Luc CARDOSO a fait des demandes hors sujets et donc recalées.

2.2 Rapport d'activité du Secrétariat Général

Celui-ci a été adressé aux clubs et mis à disposition sur le site Internet du Comité Départemental. Il est lu en séance et est annexé (annexe 3) au présent procès-verbal.

Monsieur le Président demande s'il nécessaire d'apporter des éclaircissements. Aucune demande n'est exprimée.

2.3 Rapport financier du Trésorier Général

Celui-ci a été adressé aux clubs et mis à disposition sur le site Internet du Comité Départemental. Il est lu en séance et est annexé (annexe 4) au présent procès-verbal.

Monsieur le Président demande s'il nécessaire d'apporter des éclaircissements. Aucune demande n'est exprimée.

2.4 Rapport du Conseiller Technique

Celui-ci a été adressé aux clubs et mis à disposition sur le site Internet du Comité Départemental. Il est lu en séance et est annexé (annexe 5) au présent procès-verbal.

Monsieur le Président demande s'il nécessaire d'apporter des éclaircissements. Aucune demande n'est exprimée.

2.5 Rapport d'activités des Commissions

Ceux-ci ont été adressés aux clubs et mis à disposition sur le site Internet du Comité Départemental. Chaque responsable de Commission est invité à le commenter.

Ils sont annexés (annexe 6) au présent procès-verbal.

Monsieur le Président demande s'il nécessaire d'apporter des éclaircissements.

Des questions ont été exprimés sur les rapports des commissions suivantes :

- **Commission matériel :**

M Adrien BRETON demande s'il y a eu une procédure judiciaire ou une déclaration auprès de l'assurance, de faite suite à la disparition d'une balance lors des Championnats d'Europe.

Le responsable de la commission matériel, M Cédric CARDOSO répond : Non aucune suite n'a été donnée car c'est du matériel qui est déjà ancien. De nombreuses recherches ont été faites par M Sébastien GIRARDEY et lui-même mais sans résultat.



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



- Commission d'arbitrage :

M Adrien BRETON demande pourquoi le rapport de la commission d'arbitrage n'est pas daté et pourquoi ce dernier n'a été transmis que quelques jours avant l'Assemblée Générale.

M le Président Jean-Luc CARDOSO répond : pour la date c'est un oubli de ma part lors de la mise en forme du rapport, car le responsable de la commission avait un souci d'ordinateur. En ce qui concerne le délai de transmission du rapport, ce dernier n'est pas soumis au délai des 20 jours avant l'Assemblée Générale.

- Rapport sur les structures clubs Bantzenheim et Saint Louis :

- M William BEHAGUE questionne sur la possibilité de voter, lors des élections, pour ces 2 structures.
M Le Président Jean-Luc CARDOSO répond : Ces 2 structures clubs ont un numéro fédéral, un comité déclaré et des licences sur la saison 2022/2023. Elles sont sur la liste d'émargement des clubs et peuvent donc voter. A la différence de Mulhouse Judo Académie qui n'avait qu'une licence et n'a donc pas de voix à l'Assemblée Générale car il faut au moins 4 licences.

M Corentin KOENIG : Statutairement les clubs sont déclarés sur l'Extranet et ont un bureau directeur, donc ils ont le droit de voter.

M Le Trésorier Rémy CLAUDEPIERRE informe que ces 2 clubs sont sous structure car ils ne possédaient pas de compte bancaire propre mais sont bien enregistrés à la Fédération avec un comité établi. La gestion financière est faite par le Comité Départemental. Bantzenheim a maintenant un compte bancaire depuis l'année dernière et est financièrement tenable. En ce qui concerne Saint-Louis, ce dernier est toujours supporté par le comité départemental. Les 2 structures sont comptabilisées sur des comptes d'attente. Bantzenheim devait encore 62 € au comité, cette somme a été réglée. Pour l'Ecole de combat de St-Louis, c'est le comité qui doit de l'argent (4410.80 €) suite à des subventions de la ville de Saint-Louis et de l'encaissement des cotisations. L'argent est sur un compte de dépôt et prêt à être remboursé.

- M Marcel ANTZ demande à ce qu'on explique pourquoi ces 2 structures n'ont pas de comptes bancaires.

M Le Président Jean-Luc CARDOSO : ces deux structures sont dans le cadre du titre 7 des statuts du comité départemental, ce qui leur permet de démarrer, car il est toujours difficile de démarrer et de constituer un comité de direction. Et comme est écrit dans les statuts, c'est le comité départemental qui fait la gestion financière. Cette situation n'est que provisoire.

M William BEHAGUE demande si en septembre la situation serait donc réglée pour ces 2 structures, vu qu'elles ont fait plus d'une saison complète et devraient donc être autonomes.

M Le Président Jean-Luc CARDOSO répond : Sur le principe oui cela devrait le cas.

3. Arrêtés des Comptes Annuels

La synthèse est commentée et révèle un déficit de 40 901.50 €.

L'arrêté des comptes au 31.12.2023 est annexé au présent procès-verbal (annexe 7)

M Le Trésorier Rémy CLAUDEPIERRE rappelle l'importance d'être référencés correctement à la Fédération et que cela est le travail de chaque club. Car ces informations sont utilisées pour la facturation



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



et gestion financière du comité départemental.

Il présente les documents qui ont été donnés à l'expert-comptable.

Le comité départemental est-il en cessation de paiement ? M le Trésorier Rémy CLAUDEPIERRE a tout fait pour lever cet état de paiement.

Il revient sur plusieurs questions portées à l'ordre du jour :

- L'annulation de la Coupe de France par équipes minimes. Décision adoptée à la majorité par le comité départemental au vu du déficit. Coût de la participation à la Coupe de France par équipes minimes : des charges à 10 000 € et des recettes à 4 900 €.
- 10 000 € de subvention CEA : après de nombreuses recherches, cette somme est indéniablement due à la Fédération, malgré les réticences du Président Jean-Luc CARDOSO. Cette subvention a été allouée pour l'organisation des Championnats d'Europe 2022. Cette somme a été reversée à la Fédération.
- Crédits en cours avec la Ligue Grand Est de Judo : les dettes, environ 3 000€ ont été payées en amont de l'Assemblée Générale.
- Crédits CSRA : des courriers d'huiissier « Dernier avis avant saisie » ont aussi été reçus. Le montant de la créance monte à 15 000 €. Une contestation a été faite par M Le Président Jean-Luc CARDOSO, car certaines heures étaient facturées alors qu'elles n'avaient pas lieu d'être. Un avoir de 590 € a été fait par le CSRA. Le recouvrement a été stoppé par le Trésor Public car les factures 2023 ont été réglées mi-juin et d'autres seront payées fin juin. Pour le reste, un plan de paiement sera établi avec le Trésor Public avant la fin août 2024.

Toutes les factures 2023 ont été payées avec la subvention CEA 2024 et plus 1/3 de la subvention France Judo et les cotisations clubs.

Présentation du bilan et compte d'exploitation 2023.

- Question de M David BERTHOD :

Suite à l'utilisation des recettes 2024 pour régler les factures 2023, comment finir l'année sans faire banqueroute. M David BERTHOD remercie aussi M Le Trésorier pour sa clarté et son honnêteté.

Réponse du Président de Ligue M Jean-Louis DUVERGEY : la réponse sera indiquée dans la présentation du révisé 2024.

4. Rapport des réviseurs aux comptes

Conformément au mandat que leur a donné l'Assemblé Générale du 24 juin 2023, Mme ANTZ Sylvie, M WIRA LAURENT ont révisé les comptes.

Ils soulignent l'excellente qualité et clarté financière de la part d'un bénévole et remercient M Le trésorier pour sa disponibilité et le travail fourni.

Les réviseurs proposent à l'Assemblée de voter favorablement les rapports présentés, de donner quitus au





COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



trésorier.

5. Vote d'approbation des comptes et des rapports, valant quitus au comité directeur

Tous les rapports sont approuvés à 740 voix, 640 contre et 0 abstention
L'Assemblée Générale se prononce pour donner quitus au Comité Directeur

6. Affectation du Résultat

Proposition d'affecter les résultats comité directeur d'affecter le résultat au report à nouveau.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la proposition d'affectation des résultats

7. Présentation et approbation des budgets

1.1. Présentation et approbation du révisé du budget prévisionnel de l'année en cours

Budget révisé 2024 : 100 000 €

Le détail du budget révisé 2024 est annexé au présent procès-verbal (annexe 8).

Beaucoup de réductions et voir pour optimiser le rôle du CTF et augmenter les cotisations clubs.

Capitaux propres aux 01.01.2024 : 6 001 €

Le budget révisé 2024 est adopté à l'unanimité.

1.2. Présentation et approbation du budget prévisionnel

Budget prévisionnel 2025 : 110 000 €

Le détail du budget prévisionnel 2025 est annexé au présent procès-verbal (annexe 9).

Le budget prévisionnel 2025 est adopté à l'unanimité.

⇒ Cotisation club

Il est proposé aux clubs un nouveau calcul de cotisation départementale, 2 versions sont proposées :

1. Augmentation de 50% de la cotisation actuelle
2. Un fixe de 180 € + 1 € par licencié.

Après échange avec les représentants de clubs, c'est la version N°2 qui est retenue : Soit un fixe de 180 € + 1 € par licencié.

Le nouveau calcul de cotisation est adopté à la majorité avec :

- 40 voix contre



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



- 0 voix abstention
- 1340 voix pour

8. Présentation des décisions issue de l'Assemblée Générale Fédérale

Les décisions issues de l'Assemblée Générale Fédérale sont présentées à l'aide du diaporama **fourni** par la Fédération. Elles sont commentées par le Président de la Ligue. La présentation des décisions issues de l'AG Fédérale est annexée au présent procès-verbal (annexe 10).

M Le Président LGEJ Jean-Louis DUVERGEY apporte les précisions suivantes :

Trop de judokas s'inscrivent aux Shiai et ne viennent pas. De ce fait, il a été décidé de demander un paiement pour les Shiai, 2 solutions proposées : soit une caution lors de l'inscription, soit un paiement effectif.

Lors du vote à l'Assemblée Générale, il a été décidé que c'est aux Ligues de décider du Process.

Un sondage est fait ce jour et se prononce pour un paiement effectif.



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



Suspension de l'Assemblée Générale Ordinaire et ouverture de l'Assemblée Générale extraordinaire

1. Assemblée Générale extraordinaire – Modifications des statuts du Comité

Mise en conformité avec les textes votés lors de l'Assemblée Générale Fédérale.
Les modifications des statuts sont annexées au présent procès-verbal (annexe 11 et 12).

2. Assemblée Générale extraordinaire – Modification du règlement intérieur du Comité

Mise en conformité avec les textes votés lors de l'Assemblée Générale Fédérale.
Le règlement intérieur est annexé au présent procès-verbal (annexe 13).

L'Assemblée Générale Extraordinaire est close et l'Assemblée Générale Ordinaire est reprise

9. Modification du règlement intérieur du comité

Le règlement intérieur est annexé au présent procès-verbal (annexe 13).

10. Élections

Sont portés volontaires pour le dépouillement :

- Cécile MULLER
- Corentin KOENIG
- Joëlle LECHLEITER
- Laurent WIRA
- Romain GRETZ
- Audrey SIMON

Sont portés volontaires comme scrutateurs :

- Lionel BERCKLE
- Olivier HARTEMANN
- Hugues LOUX
- Thierry IBACH
- Guy SAUBOIS



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



10.1. Election des listes bloquées

10.1.1 Présentation des listes bloquées :

Liste bloquée menée par M Jean-Luc CARDOSO :

- Président : Jean-Luc CARDOSO
- Secrétaire général : Marcel ANTZ
- Trésorier : Rémy CLAUDEPIERRE
- Christophe ANDRE
- Loïck BARTSCH
- Céline HILDENBRAND
- Nathalie PLACIDE
- Stéphane SCHNABEL

Liste menée par Enzo MOUGEOT :

- Président : Enzo MOUGEOT
- Secrétaire général : Adrien BRETON
- Trésorier : David BERTHOD
- Marcel BRENGARD
- Patrice MARECHAL
- Sébastien SCHNITTER
- Nathalie SCHUBERT
- Camille SCHWANDER

10.1.2 Vote, dépouillement et résultats

1 150 voix pour la liste MOUGEOT
215 voix pour la liste CARDOSO

La liste menée par Enzo MOUGEOT est élue.

10.2 Election des délégués de clubs

10.2.1 Présentation des candidatures

- Marcel ANTZ
- Marcel BRENGARD
- Jean-Luc CARDOSO
- Mathilde GUERRY
- Bruno LALANDRE
- Patrice MARECHAL
- Stéphane SCHNABEL



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



10.2.2 Vote, dépouillement et résultats

- Marcel ANTZ : 310 voix
- Marcel BRENGARD : 725 voix
- Jean-Luc CARDOSO : 165 voix
- Mathilde GUERRY : 1040 voix
- Bruno LALANDRE : 280 voix
- Patrice MARECHAL : 740 voix
- Stéphane SCHNABEL : 175 voix

Sont élus comme délégués de clubs :

1. Mathilde GUERRY
2. Patrice MARECHAL
3. Marcel BRENGARD

10.3. Election des représentants des enseignants

10.3.1 Présentation des candidatures

- Jean-Luc CARDOSO
- Yannick GRAWEY
- Mathilde GUERRY

10.3.2 Vote, dépouillement et résultats

- Jean-Luc CARDOSO : 210 voix
- Yannick GRAWEY : 940 voix
- Mathilde GUERRY : 940 voix

Sont élus représentants des enseignants :

- Mathilde GUERRY
- Yannick GRAWEY



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



10.4. Election des candidatures individuelles

10.4.1 Présentation des candidatures

- Marcel ANTZ
- Cédric CARDOSO
- Erwann GILBERT
- Yannick GRAWEY
- Mathilde GUERRY
- Pauline HAGIST
- Harry HERBAUT
- Chloé HIRSINGER
- Arthur LAURENT
- Fabrice LOCHET
- Ralph MERTINS
- Marjorie PALANGIE
- François RISACHER
- Stéphane SCHNABEL
- Kevin SCHULER

10.4.2 Vote, dépouillement et résultats

- Marcel ANTZ : 675 voix
- Cédric CARDOSO : 255 voix
- Erwann GILBERT : 105 voix
- Yannick GRAWEY : 840 voix
- Mathilde GUERRY : 885 voix
- Pauline HAGIST : 805 voix
- Harry HERBAUT : 140 voix
- Chloé HIRSINGER : 300 voix
- Arthur LAURENT : 715 voix
- Fabrice LOCHET : 275 voix
- Ralph MERTINS : 0 voix
- Marjorie PALANGIE : 840 voix
- François RISACHER : 105 voix
- Stéphane SCHNABEL : 300 voix
- Kevin SCHULER : 790 voix



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



1. Mathilde GUERRY
2. Marjorie PALANGIE
3. Yannick GRAWEY
4. Pauline HAGIST
5. Kevin SCHULER
6. Arthur LAURENT
7. Marcel ANTZ

11. Désignation des réviseurs aux comptes

Candidats :

M WIRA Laurent Mme ANTZ Sylvie

M ALEMPS Florimond

M le Président soumet les candidatures aux voix.

Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

12. Autres questions portées à l'ordre du jour

- M Le Trésorier Rémy CLAUDEPIERRE présente la lettre de mission pour l'expert-comptable. Cette dernière est uniquement une présentation des comptes, une retranscription du bilan. Elle n'est, ni un audit, ni un contrôle.

- M Adrien BRETON questionne sur la méthode de financement pour le stage effectué par Shinji OSOKAWA.

M le Président Jean-Luc CARDOSO répond : il est très courant que les japonais soient rémunérés en espèces. M OSOKAWA demande 1000 € en espèces pour sa prestation, il est demandé 10 € par inscrit en espèces. Au vu du nombre d'inscrits les 1000 € seront atteints et reversés à M OSOKAWA pour sa prestation. En ce qui concerne le CSRA, ce dernier est mis à disposition.

M le Trésorier Rémy CLAUDEPIERRE prend la parole pour indiquer qu'il ne cautionne pas cette manière de faire (inscriptions extranet, caisse noire) et alerte sur les problèmes qui pourraient survenir si un contrôle fiscal était effectué.

Suite au débat sur la question, le stage de Shinji OSOKAWA est annulé par vote à la majorité.



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE
✉ cd68judo.secretariat-general@orange.fr
✉ cd68judo@wanadoo.fr
☎ 03.89.43.74.23
<https://judo68.ffjudo.com>



13. Informations diverses

M Le Président de la LGEJ, Jean-Louis DUVERGEY nous informe que :

- Le nouveau DTR est M Vicky VILLEMONT, il est en alternance avec 15 jours de formation par mois. Il sera présent sur les 3 stages nationaux de rentrée.
- Situation sur Villebon, le PLU doit être revu (condition suspensive). Nouvelle négociation en cours pour la vente, vente potentielle en 2025.

14. Questions diverses

- M Adrien BRETON demande où sont stockées les archives

Réponse du Président M Jean-Luc CARDOSO : Les archives sont stockées au siège du comité Départemental.

- M Adrien BRETON demande ce qu'il en est des anciens PV d'Assemblées Générales, sont-ils archivés ou au rebus ? Quel est l'état de récolelement des archives.

M Le Président Jean-Luc CARDOSO répond que les anciens PV sont au siège du comité départemental et pour les plus anciens voir avec Mme Joëlle LECHLEITER. Il n'y a pas d'état de récolelement des archives. Quelques documents comme les documents de travail sont chez les responsables de commission.

15. Interventions des invités

M Sébastien GIRARDEY, DTN adjoint :

M Sébastien GIRARDEY félicite et souhaite bon courage à la nouvelle équipe en place. Il faudra compter sur tout le monde pour faire avancer et progresser le Judo. Il met l'accent sur la belle progression du nombre de licences et que le travail de la nouvelle équipe va encore accentuer. Il remercie l'ancienne équipe et rappelle qu'il faut reconnaître l'investissement et l'engagement donné par l'équipe sortante.

M GIRARDEY espère sincèrement que le nouveau comité reprendra toute sa splendeur et que les gens continuent à apprécier de pratiquer le Judo.

M Jean-Louis DUVERGEY, Président de la Ligue Grand Est de Judo :

M Le Président de la LGEJ confirme tout ce que vient de dire M GIRARDEY et affirme son soutien à la nouvelle équipe en place. Il souhaite à la nouvelle équipe une belle progression de licences et bon courage.

Jean-Luc CARDOSO
Président du CD68 Judo

Nathalie
SCHUBERT
Secrétaire Générale du CD68
Judo